

PAR COURRIEL

Le 29 octobre 2021

N/Réf.: 21730

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 22 septembre 2021, visant à obtenir, pour les années de 2015 à 2020 :

1. La mise à jour du nombre de réfugiés syriens admis, pris en charge par l'État et parrainés collectivement, selon le lieu de destination.
2. Ces mêmes données pour la région de l'Outaouais.

À cet égard et en réponse à la première question, nous vous transmettons joint à la présente une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Veuillez noter que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé. En effet, la communication de certaines statistiques demandées révélerait des renseignements personnels concernant des tiers.

En ce qui concerne la deuxième question, nous vous informons qu'en dépit des recherches effectuées, nous n'avons pas repéré les documents contenant l'information ventilée pour l'Outaouais. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

...2

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p.j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Personnes immigrantes faisant partie du mouvement des personnes réfugiées syriennes admises au Québec entre 2015 et 2020 selon la sous-catégorie et la destination déclarée à l'admission

Réfugiés pris en charge par l'État	2015-2016	2017	2018	2019	2020	2015-2020
Montréal	443	35	57	43	22	600
Gatineau	271	49	47	66	6	439
Québec	331	26	65		11	437
Sherbrooke	208	34	27	63	37	369
Laval	123	30	19	53	10	235
Longueuil	114	33		10		167
Drummondville	89	34	22	9	8	162
Granby	109	13	15	7		144
Victoriaville	58	16	48			132
Joliette	71		30			106
Trois-Rivières	21	39	17	9		86
Saint-Jérôme	30			16	12	70
Saint-Hyacinthe	24		19	8		51
Autres villes		6	18	5	8	
Total	1 892	315	384	293	114	2 998
Réfugiés parrainés	2015-2016	2017	2018	2019	2020	2015-2020
Montréal	4 122	2 659	2 494	2 294	935	12 504
Laval	1 207	537	286	161	72	2 263
Gatineau	74	73	34	29	15	225
Sherbrooke	145	37	14			200
Québec	50	52	29	11	5	147
Brossard		10	14		16	44
Dollard-Des Ormeaux	22	14	6			42
Longueuil	8	6	12	9		35
Montréal-Ouest	10		5			19
Mont-Royal	12					13
Blainville	8					12
Terrebonne						11
Saint-Bruno-de-Montarville		8				11
La Prairie	11					11
Thetford Mines		5	6			11
Saint-Jérôme			10			10
Saint-Lambert	10					10
Autres villes	42	65	70	12	5	163
Total	5721	3466	2980	2516	1048	15731

Données préliminaires pour 2020.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.